

Les hébergements touristiques de grande capacité, l'avènement des îlots de paradis (péri)-urbains au cœur de la campagne wallonne

Large-scale accommodation, advent of (peri)-urban paradise blocks in the heart of the walloon countryside

S. Crabeck¹

Après la Deuxième Guerre mondiale, le tourisme qui entre dans une période de massification va transformer en profondeur les lieux déjà équipés en infrastructures de loisir, mais aussi donner naissance à de nouveaux espaces spécifiques. En retraçant l'histoire des hébergements du tourisme de masse depuis l'entre-deux-guerres, et en particulier des hébergements de grande capacité l'objectif de cet article est de comprendre comment le tourisme a participé à l'urbanisation des campagnes wallonnes.

After describing the historical background of the Holiday resorts in XXth century in Wallonia, the paper aims to explain why the large-scale accommodations have massively been constructed in rural natural areas.

Mots-clés : tourisme de masse, hébergements, organisation spatiale

Key words: mass tourism, accommodations, spatial organization

Introduction

Comme toutes les activités humaines qui ont besoin de lieux spécifiques pour se déployer, le tourisme transforme et produit ses propres espaces. Dans les pays industrialisés, depuis deux siècles et demi il a donné naissance à des lieux singuliers par leurs aménagements, leurs formes architecturales et leur organisation spatiale (Antrop M., et al, 2006 : 203). Toutefois, à partir de la Seconde Guerre mondiale, ces mutations se sont déroulées avec une rapidité qu'elles n'avaient jamais connue auparavant.

L'après-guerre est en effet une époque charnière dans le développement du tourisme: dans un contexte économique de type fordiste, qui voit le triomphe du loisir-marchandise, les classes populaires accèdent au temps libre et à la consommation touristique (Corbin A., 1995). C'est ce que l'on appelle la « massification du tourisme ». Cet événement est majeur. Alors que jusque-là, les déplacements touristiques étaient peu nombreux et réservés à l'élite sociale, ils entrent dans une phase de croissance exponentielle. En Belgique, le nombre de nuitées touristiques est multiplié par 7,5 entre 1948 et 1976, passant de 4 à 30 millions.

¹ Stéphanie Crabeck est Doctorante CPDT, Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire, ULB. Le titre de sa thèse : *Typologie des espaces touristiques en Wallonie*. Courriel : stephanie.crabeck@ulb.ac.be

Dans les lieux de tourisme, les structures d'hébergement héritées du premier âge touristique sont totalement inadaptées : les capacités sont insuffisantes et les services inappropriés aux besoins de la nouvelle clientèle.

La réponse de l'offre ne tarde pas : de nouvelles structures font leur apparition. Leur développement particulièrement rapide engendre un remodelage et un réaménagement important du territoire touristique. Une forte sélection des espaces s'opère. Certains perdent leur capacité d'hébergement, d'autres l'accroissent, mais le fait le plus étonnant est l'apparition d'hébergements de grande capacité de formes inédites dans des espaces qui n'avaient encore jusque-là jamais fait l'objet d'une fréquentation touristique.

Quels sont les espaces qui ont été investis durant cette période ? Quels types d'hébergement y ont été construits ? Comprendre l'émergence et le développement des hébergements touristiques de masse et les relations qu'ils tissent avec les espaces qu'ils occupent, dans un contexte socio-historique spécifique, voici donc l'objectif de cette recherche.

Pour répondre à ces questions, nous avons réalisé un recensement des équipements apparus en Wallonie depuis l'Entre-deux-guerres et synthétisé leurs caractéristiques sous la forme d'une typologie.



Le village de vacances Eurosort Les Etoiles est construit en 1975 sur un terrain de 28 hectares situé sur le versant nord-ouest d'Hastière. Ce dernier fut majoritairement déboisé lors de l'installation du complexe qui compte 190 petits chalets.

Photos : collection S. Crabeck

Géographie du tourisme de masse

Les périphéries boisées et les bords de rivières comme sites de prédilection

A l'échelle régionale, la géographie touristique n'a pas fondamentalement changé depuis deux siècles. La massification s'est traduite davantage par une densification des bassins touristiques traditionnels que par une modification spatiale de leur aire.

Toutefois, si la stabilité sur le temps long des limites de l'espace géographique touristique est indéniable à petite échelle, il n'en va pas de même à grande échelle. En effet, les vagues successives de croissance de la population touristique se sont généralement traduites par une extension des aménagements dans les marges de l'écoumène. Cette urbanisation touristique périphérique s'est réalisée dans deux directions : dans les fonds de vallée, formant un continuum linéaire « interurbain » (entre les villages) d'une part, et en profondeur, grimpant de manière dispersée sur les versants boisés, d'autre part.

Ce dédoublement des implantations touristiques implique une spécialisation des espaces : en bas dans le centre où demeurent les structures touristiques traditionnelles (hôtellerie), en bas le long des cours d'eau où s'implantent les campings et enfin, en haut où apparaissent les aménagements de grande capacité insulaires et résidentiels (villages de vacances,...)



Cette urbanisation extensive dans les espaces ruraux plus reculés s'explique notamment par la recherche de terrains moins onéreux et plus spacieux que dans les centres, mais aussi par le souhait des touristes de séjourner dans un cadre jugé plus authentique (moins urbanisé, plus de verdure, loin du bruit...).

L'appropriation des espaces vides : un phénomène ancien

Comme l'a fait remarquer Marie-Françoise Godart, de tout temps les actes « d'aménagement du territoire » ont eu des effets, des impacts sur l'environnement (2002 : 193). Dans le secteur touristique, lorsque l'on

regarde vers le passé (XIXe et début XXe siècle), vers l'hébergement de luxe par opposition à l'hébergement de masse, on a souvent tendance à sous-estimer l'impact des infrastructures sur l'environnement ayant plutôt à l'esprit l'image d'un Age d'harmonie entre le villégiateur aristocrate, riche et érudit, et la nature. Or au XIXe siècle, la monumentalité du bâti touristique (Grand Hôtel, Palace) participe déjà à l'introduction d'éléments urbains dans les villages ruraux. Nous devons ainsi reconnaître que même si l'impact du tourisme mondain sur le territoire était relativement limité, car la population touristique était faible, la transformation du territoire, du paysage et du cadre bâti existait déjà.



Waulsort. A gauche : le front d'hôtels en bord de Meuse ; à droite : les villas. Ed. Nels, Ern. Thill, Bruxelles (collection S. Crabeck)
La mise en tourisme de la Haute Meuse entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle manifeste bien l'apparition d'un paysage urbain dans l'espace rural. Dans de nombreuses localités (Dinant, Waulsort, Yvoir...), le front d'eau est investi par un alignement d'hôtels luxueux et de lieux de distraction pour toutes les heures du jour et du soir : casinos, cercles, théâtres..., soit des bâtiments d'une certaine ampleur et bien visibles, mais aussi beaucoup plus élevés que ceux des noyaux existants. Ce ruban touristique créé ex nihilo s'organise notamment à Waulsort, en macro-blocs de plusieurs dizaines de mètres de côté qui se juxtaposent à l'écart du bourg existant plus qu'ils ne s'y insèrent. Apparaît ainsi un quartier de villégiature, marqué par des styles éclectiques anciens ou extralocaux (néo-normand...) qui laissent déjà une empreinte paysagère forte.

Urbanisation touristique et inégalités spatiales

Ce qui a changé au cours du XXe siècle, c'est l'ampleur de l'urbanisation et des inégalités spatiales. En effet, quelque soit l'échelle, la répartition des flux touristiques manifeste de spectaculaires contrastes entre zones à forte concentration et zones où les touristes sont absents ou presque. En Wallonie, 116 communes n'ont pas d'équipements touristiques de séjour, soit presque la moitié des communes. Celles-ci sont très majoritari-

rement situées au nord du sillon Sambre-et-Meuse. Au sud de ce dernier, la situation est beaucoup plus contrastée avec des zones de très forte concentration en particulier dans les cinq « corridors » touristiques associés aux grands cours d'eau de la région : l'Ourthe, La Haute-Meuse, la Lesse, La semois et le Viroin. Ces pôles touristiques totalisent à eux seuls, avec plus de 1 500 000 nuitées au début des années 1980, 35% du total des nuitées touristiques passées dans la région Ardenne-Meuse (INS 1981).

Dans les communes les plus fréquentées, la pression touristique potentielle² peut dépasser, voire dans certains cas, atteindre plus du double de celle de la population communale. Cette situation se constate à Vresse

et à Hastière où la population touristique peut atteindre, durant la belle saison, respectivement 250 et 268% de la population locale.

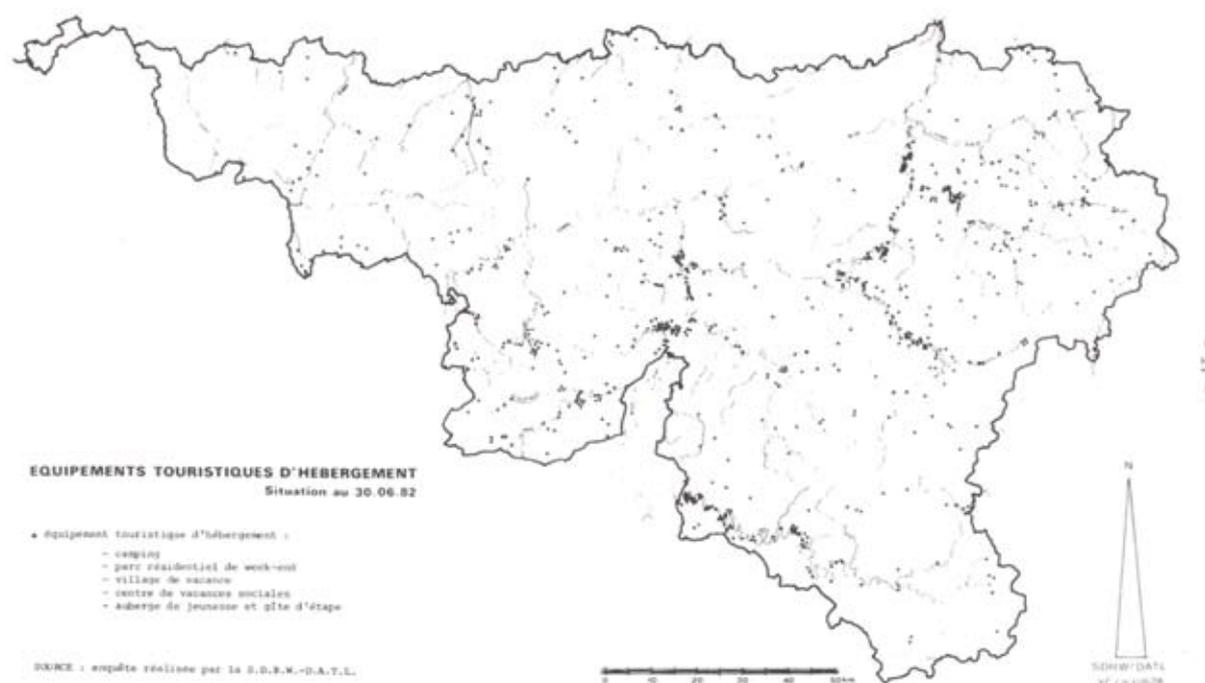


Figure 1 : Répartition des équipements d'hébergement de grande capacité au début des années 1980
M. Coppens, W. Peeters, 1983

Du consensus à la revendication

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale et durant les Trente Glorieuses, la tendance est à l'euphorie et le développement d'une société de loisir consumériste fait l'objet d'un très large consensus. Il est envisagé, comme le met en exergue Pascal Mao, dans une triple finalité : intéresser les investisseurs immobiliers au tourisme, rééquilibrer régionalement les territoires et répondre à la demande croissante des touristes (Mao P., 2007 : 67).

Au niveau de l'aménagement du territoire, l'idée dominante est aussi celle d'un développement volontariste

en infrastructures comme condition préalable à la croissance. A partir des années 1960 et jusqu'au début des années 1970, deux grands dispositifs d'aménagement du territoire sont mis en place afin soutenir le développement des infrastructures du tourisme : les incitants spatiaux et les incitants financiers. Parmi les premiers, on retrouve la loi organique de l'aménagement du territoire qui affecte à chaque portion de l'espace une fonction particulière (1962). Pour Christian Vandermotten, celle-ci aurait malheureusement laissé à l'urbanisation touristique des portions de territoire démesurément importantes et pour Marie-Françoise Godart, elle aurait délivré des autorisations d'activités pour un lieu donné,

² La pression touristique a été calculée à partir de la capacité potentielle d'hébergement des équipements touristiques rapportée à la population communale. Celle-ci a été établie pour les campings, parcs résidentiels de week-end, villages de vacances, centres de vacances sociales, auberges de jeunesse et gîtes d'étape.

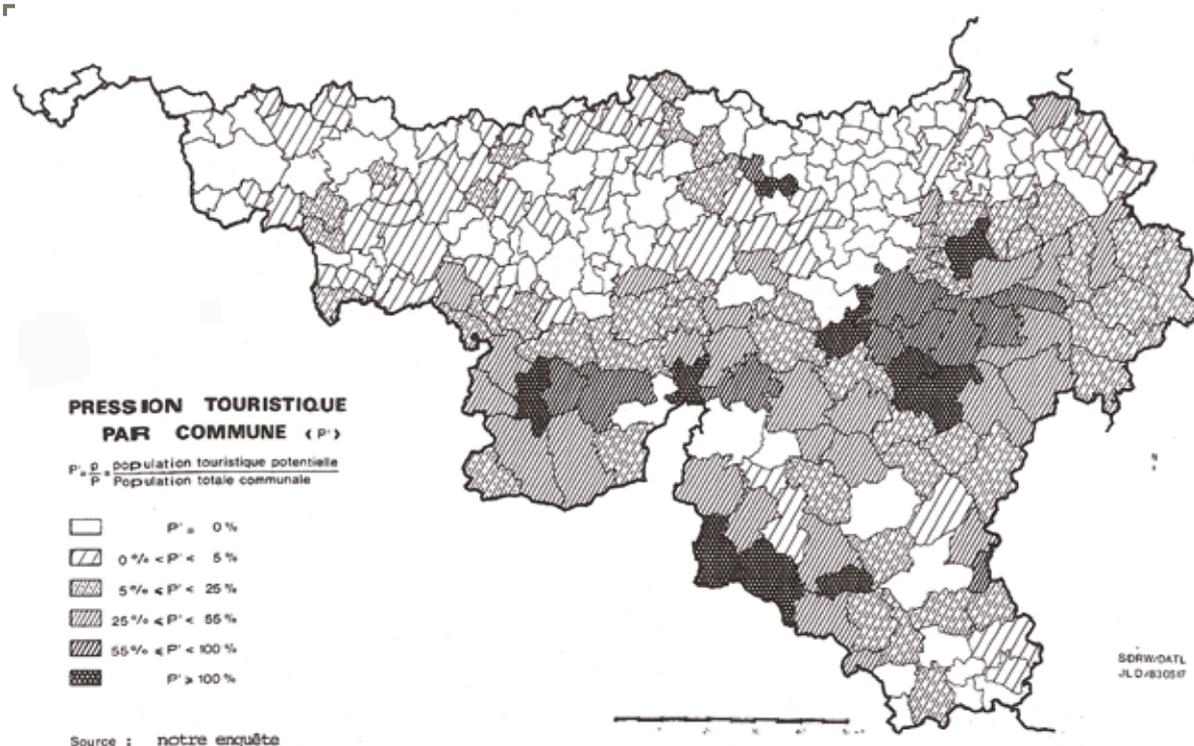


Figure 2 : Pression touristique par commune. M. Coppens, W. Peeters, 1983

bien que celui-ci n'était pas toujours adapté à cet accueil. Parmi les seconds, on peut mentionner la loi sur l'expansion économique (1970) qui a permis d'appliquer au secteur du tourisme l'idée et les techniques déjà utilisées en matière de zonings industriels. Au moyen d'une série d'incitants, l'initiative avait pour objectif d'attirer et de concentrer à un endroit donné l'investissement privé dans le but de former des pôles de concentration touristique.

Une combinaison de facteurs qui a abouti, dans une région en grande partie libre d'occupation humaine et marquée par crise économique (agricole) à un développement qualifié de spontané, car presque essentiellement dirigé par des acteurs et des capitaux privés isolés, individuels populaires belges ou commerciaux d'origine étrangère.

A partir de la deuxième moitié des années 1970, lorsque que les inconvénients de ce développement apparaissent, de nombreuses discussions naissent sur les avantages (développement économique local) et les nuisances (transformation des paysages, pollution...) de ces zones touristiques. Des groupes d'opposition se constituent et se mobilisent avec force contre la construction des villages de vacances et des campings. Sans vraiment faire de distinction dans le choix des arguments, dans la prise en compte du caractère touristique ou environnemental de l'espace (Vanlaer J., 1979), ce mouvement « anti-tourisme de masse » aboutit à l'adoption d'une série de réglementations³. Ces mesures donneront un brutal coup de frein à l'urbanisation touristique, mais pas nécessairement au processus d'urbanisation.

³ L'Arrêté Royal (28.12.72) prévoyant entre autres des zones rurales, des zones d'habitat et d'extension d'habitat, des zones de loisirs, qui peuvent être subdivisées en : de récréation (sans séjour) et de récréation avec séjour, l'Arrêté Royal (26.02.1974) remplaçant la notion de parc résidentiel de camping, jamais appliquée, par celle de parc résidentiel de week-end, l'Arrêté Royal (10.07.76) imposant une mesure de concertation et de publicité aux villages de vacances.



Le béton des maisonnettes du village de vacances de Waulsort résiste mal à l'usure du temps, Photos S. Crabeck
 Au niveau des formes architecturales, dans le contexte fordiste, la qualité des espaces et du bâti passe au second plan. Typiquement, les promoteurs multiplient les constructions standardisées de qualité souvent médiocre. Dans le cas des villages de vacances, la dimension de la spéculation foncière et des économies d'échelle semble prépondérante : « Les promoteurs achetaient de vastes terrains qu'ils utilisaient de façon à obtenir la rentabilité maximale, sans hésiter à transformer le paysage » (Merlin, 2002 : 278)

Une typologie des hébergements de grande capacité

Méthodologie

Comment rendre compte de la structure des équipements et des attributs spatiaux qui peuvent les caractériser ? D'abord, en constatant que les équipements d'hébergement de grande capacité ne sont pas uniformes, trop souvent réduits en Wallonie (classification du C.G.T.) pour les bâtiments « en dur » au seul vocable du village de vacances⁴ ou d'établissement de tourisme social⁵. En pratique, au fil de la démocratisation et de

la massification du tourisme, les hébergements destinés aux moins nantis se sont déclinés sous des modes variés.

Afin de parer à l'aspect tant lacunaire que disparate des sources disponibles⁶, nous avons réalisé un inventaire le plus complet possible des infrastructures. Démarrer le relevé dans l'Entre-deux-guerres, au moment où apparaissent les premiers hébergements de grande capacité, nous permet de prendre le recul suffisant pour identifier là où se trouvent les réelles différences d'un lieu et d'une infrastructure à l'autre ; et d'en proposer une lecture dynamique. Cette étude cas répond à l'hypothèse

⁴ Le terme village de vacances est très récent en Belgique ; il est apparu pour la première fois en 1976 au moment de l'adoption de l'Arrêté Royal les concernant.

⁵ Nulle part les textes de loi ne font une description physique des équipements de tourisme social : est considéré comme équipement de tourisme social tout établissement qui bénéficie de subventions prélevées dans l'enveloppe budgétaire réservée à cet effet au C.G.T. En pratique, les formes d'hébergement créées par les associations de tourisme de social sont de deux types : des établissements de tourisme de vacances et des établissements de tourisme de relais (auberges de jeunesse, gîtes d'étape, gîtes des Amis de la Nature). Les établissements de tourisme de vacances font l'objet d'une grande variété de dénomination : « Maisons de vacances », « Homes de vacances », « Centres de vacances », « Domaines de vacances »...

⁶ Les sources disponibles sont très incomplètes, ce qui rend le travail d'une chronologie formelle difficile. Parmi les deux listings existants (Vanlaer, 1979, sur les villages de vacances) et (Coppens et Peeters, 1984), sur les équipements d'hébergement touristique) seul le premier existe encore. Celui-ci concerne essentiellement les infrastructures apparues dans les années 1970. La documentation récoltée auprès des organismes sociaux est très maigre ; beaucoup n'ont pas conservé ce type d'archives. Les aspects conceptuels de la législation révèlent d'importantes discordances entre les directions provinciales et le CGT...

selon laquelle les hébergements destinés à accueillir les masses peuvent prendre une forme précise pendant une période de son histoire, pour ensuite se transformer. Il s'agit ensuite de comprendre pourquoi ces équipements ont souvent adopté une forme périurbaine et pourquoi ils ont cherché à s'implanter en périphérie des

villages, dans les espaces marqués par la vacuité.

La typologie que nous proposons est quantitative mais aussi qualitative : elle se fonde sur cinq indicateurs de genre urbanistique, géographique et touristique.

Notre approche qui permet de faire apparaître claire-

Indicateurs	
1. Epoque de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Entre-deux-guerres • Années 1950-60 • Années 1970
2. Morphologie du bâti et forme architecturale	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiment collectif • Unités individuelles • Recyclage de bâti existant (château, bâtiment public,...) • Grand ensemble unique • Pavillonnaire
3. Capacité d'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Faible (moins de 100 lits) • Moyenne (entre 100 et 500 lits) • Forte (entre 500 et 1 000 lits) • Très forte (plus de 1 000 lits)
4. Localisation à l'échelle locale	<ul style="list-style-type: none"> • Fond de vallée • Versant ou plateau boisé • Noyau villageois
5. Promoteur (origine des capitaux)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation sociale (association, syndicat,...) • Institution publique • Institution mixte : publique/privée (Intercommunale) • Privé
6. Pratique d'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Location commerciale • Seconde résidence privée

Réalisation : S. Crabeck

ment des types particuliers d'établissement et de révéler les liens qui existent entre leur forme, le territoire et les acteurs, repose sur trois grandes classes et aboutit à sept types.

Ce classement se construit en plusieurs étapes. D'abord, il faut situer les équipements dans le temps. Trois grandes périodes de création peuvent être identifiées : l'Entre-deux-guerres ; les années 1950-1960 ; les années 1970-1980. Nous avons ainsi découvert les « homes » et les « maisons de vacances » qui sont les établissements pionniers du tourisme populaire dans les années 1920 et 1930 ; ensuite les grands ensem-

bles de masse construits par les organismes sociaux dans les premières décennies de l'après-guerre ; et enfin, les multiples formes extensives de l'hébergement de masse développées essentiellement par le secteur privé au cours des années 1970 et 1980 : « villages de vacances », « campings caravaning ».

Dans un deuxième temps, une distinction apparaît entre les équipements investis par le tourisme de masse (c'est le cas du recyclage par exemple d'anciens châteaux en établissement de tourisme social) et les équipements construits pour le tourisme de masse. Ces derniers se caractérisent selon certains auteurs

par une rupture territoriale plus marquée (MIT, 2002 : 218) mais aussi par différentes morphologies de bâti. Les constructions peuvent soit prendre la forme d'un important bâtiment d'hébergement collectif, soit constituer un ensemble de nombreuses unités pavillonnaires de type unifamilial. Deux familles existent alors dans le groupe des hébergements construits pour le tourisme de masse, celle des hébergements collectifs : « hôtels », « établissements de tourisme social », celle des hébergements individualisés qui regroupent : « caravanes », « bungalows », « maisonnettes pavillonnaires »,...

Toujours sur le plan architectural, les différences de matériaux de construction mettent en évidence les bâtiments « en dur » et les « habitations légères » : bungalows, caravanes résidentielles. Ces dernières faisant généralement partie du tourisme dit de « plein air ».

Ensuite, il faut distinguer les hébergements commerciaux, c'est-à-dire ceux qui sont mis en location et les hébergements non commerciaux, c'est-à-dire ceux qui sont la propriété privée des touristes. Sur cette base, nous trouvons d'un côté les villages de vacances et les campings de tourisme de passage et de l'autre les « parcs résidentiels de week-end » et les « campings résidentiels ». Il faut ajouter à ces deux catégories les hébergements du tourisme social qui sont également mis en location, mais dont l'objectif premier n'est pas de faire un bénéfice commercial.

L'indicateur de capacité classe les équipements en fonction du nombre de touristes qu'ils peuvent accueillir simultanément: elle varie de quelques dizaines de lits (homes et maisons de vacances de l'Entre-deux-guerres) à plusieurs milliers pour certains villages de vacances. Mais, cette question de la capacité renvoie aussi dans une certaine mesure à une diversification l'acteur promoteur, et plus particulièrement à une distinction public/privé dans la maîtrise d'ouvrage. En général, les

petits et moyens ensembles (moins de 100 maisonnettes) sont des opérations publiques menées soit par les associations de tourisme social, soit par les provinces. Typiquement, ils imitent le modèle français de tourisme social du « Village Vacances Famille » (V.V.F.). Inversement, les grands et très grands villages de vacances (de 100 à plus de 500 maisonnettes) sont des opérations majoritairement d'initiative privée. Entre ces deux extrêmes, la promotion immobilière orientée vers le profit et la spéculation, et l'initiative publique à visée sociale, il existe des types intermédiaires de promotion, ceux qu'illustrent les entreprises des intercommunales (Billen C. et al., 1984 : 84). Ce sont, par exemple, les villages de vacances de taille moyenne (une centaine de maisonnettes) réalisés par IDELUX dans la province de Luxembourg.

Retourner la typologie et l'aborder maintenant sous l'angle du touriste lui-même permet de distinguer les hébergements destinés aux « plus pauvres » de ceux destinés au « plus grand nombre », autrement dit : au tourisme de masse. Cet aspect révèle par exemple l'évolution de l'offre de tourisme social après la Seconde Guerre mondiale qui s'ouvre à partir des années 1950 à l'ensemble des catégories sociales.

D'un point de vue géographique, nous pouvons classer les hébergements en fonction de leur situation par rapport à trois critères d'implantation spécifiques : implantation en fond de vallée, sur les versants, dans les noyaux villageois. Depuis 1960, on observe une sortie des infrastructures des centres le long des cours d'eau et vers les versants et plateaux boisés.

Enfin, à partir des années 1960, tous les équipements ont en commun le fait d'offrir aux vacanciers toutes les commodités d'une destination touristique (hébergement, restauration, animation) au sein d'un complexe isolé et quasi autarcique.

Tableau 1: Typologie des hébergements de grande capacité en Wallonie

Type et génération	Bâti	Promoteur	Capacité	Localisation	Evolution contemporaine
Formes commerciales	Nouvelle construction de type urbaine : Palaces et Grands Hôtels	Privés	Très variable	Dans les centres urbains Périphérie proche des villages en front d'eau	Hôtellerie de loisir, d'affaires, colonies de vacances, gîtes ruraux Appartements de première et seconde résidence de luxe centre pour réfugiés,..
					
Modèle Hôtelier depuis XIXe-siècle	Hôtel Belle vue (Waulsort)				
Formes sociales collectives	Recyclage d'un bâtiment existant	Organismes sociaux	Faible : quelques dizaines de lits	Villes et villages Fonds de vallée Ouverture en saison	
					
	Modèle social populaire Entre-deux-guerres	Chez Nous (Hastière)			
Modèle social de masse 1950-1960	Grand ensemble ex-nihilo	Organismes sociaux	Moyenne : jusqu'à 500 lits Forte : jusqu'à 1000 lits	En périphérie des villes et villages Début des implantations sur les versants boisés Ouverture en saison	
					
	Sol Cress (Spa)				

Formes privées	<p>Modèle privé de masse en « dur » Années 1970</p>	<p>Parc de maisonnettes (chalets, bungalows) de seconde résidence dans : villages de vacances, parc résidentiels, domaines touristiques.</p> 	<p>Public : Province Intercommunales Privés (70% des cas)</p>	<p>Moyenne Forte à très forte : plus de 1 000 lits</p>	<p>Essentiellement sur les versants boisés Ouverture à l'année</p>	<p>Mixité tourisme de seconde résidence et habitat permanent</p>
		<p>Village de vacances Le Bonsoy (Hastière)</p>				
	<p>Modèle privé de masse « léger » Année 1970</p>	<p>Caravanes résidentielles, mobile home, chalets, habitation légère de loisirs de 2e résidence dans : campings de tourisme et permanents, parc résidentiels, domaines de tourisme et parcelles privées</p> 			<p>Fonds de vallées, versants et plateaux boisés Fréquentation à l'année</p>	<p>Sédentarisation, cabanisation de l'installation. Utilisation en 1ère résidence. Habitat permanent précarisé Stratégie de revalorisation résidentielle (Région wallonne)</p>
		<p>Domaine du Bois de Lens (Hastière)</p>				

Formes commerciales individualisées	<p>Modèle commercial de masse « léger » Années 1970</p>	<p>Caravanes mobiles et résidentielles en location dans campings de tourisme de passage.</p> 	privés		Fonds de vallée Ouverture saisonnière	Campings de passage
		Camping Benelux (La Roche)				
	<p>Modèle commercial de masse en « dur » Année 1970</p>	<p>Parc de maisonnettes (chalets, bungalows) en location dans villages de vacances</p> 	Public : Province Intercommunales Privés (70% des cas)	Moyenne Forte à très forte : plus de 1 000 lits	Essentiellement sur les versants boisés Ouverture à l'année	Mixité tourisme de seconde résidence et habitat permanent
	Village de vacances Les Etoiles (Hastière)					
	<p>Modèle commercial de masse tropical Années 1980</p>	<p>Bulle tropicale, parc de maisonnettes en location.</p> 	privé / sub-sides	Très fortes : entre 10 000 et 4 000 lits	Paysage forestier, proximité plan d'eau. En dehors des régions touristiques traditionnelles Ouverture à l'année	/

Source : base de donnée S. Crabeck, Réalisation : S. Crabeck, 2009

Quelques résultats

Pour comprendre ces lieux de séjour et pour comprendre les interactions qu'ils tissent avec le territoire qui les accueille, nous avons entrepris une démarche interprétative interdisciplinaire, utilisant tantôt des cadres d'analyse de l'Histoire et tantôt, des méthodes issues de la géographie.

Par exemple, pour l'analyse des établissements du tourisme social, nous avons dépouillé les fonds d'archives, ainsi que les revues syndicales et associatives. L'étude des villages de vacances et des campings repose quant à elle sur des enquêtes menées auprès des acteurs privés, ainsi que sur des observations effectuées directement sur les sites.

Enfin, pour se rendre compte de l'évolution de la spatialité touristique, nous avons comparé des photographies, des cartes postales, des plans (villes, sites) et des cartes topographiques à différentes époques. La modélisation spatiale et les outils cartographiques ont été finalement utilisés pour la production de cartes inédites.

L'établissement de tourisme social : une forme sociale collective

Les premiers hébergements de grande capacité destinés aux moins nantis apparaissent dans les années 1930 lorsque sous l'impulsion des organismes mutualistes, syndicaux et confessionnels, les premiers centres d'hébergement collectifs sociaux voient le jour. Ils sont généralement appelés « homes » ou « maisons » de vacances. Destinés aux enfants issus des groupes marginalisés, économiquement, culturellement et socialement, leur but est essentiellement sanitaire, hygiénique et éducatif. Pour les organisations sociales, il s'agit de créer des lieux où les plus pauvres peuvent pendant quelques jours échapper à leur milieu de vie habituel, respirer de l'air frais, recouvrer ou renforcer leur santé et enfin, parfaire leur éducation.

D'un point de vue territorial, le choix de la campagne, comme lieu de vacances n'est pas un hasard. La ville, où le contrôle social est moins sévère, notamment en ce qui concerne les mœurs sociales, est considérée

comme un lieu de perte. Pour les socialistes parce qu'elle oppose à l'habitat malsain des ouvriers le triomphe de la bourgeoisie capitaliste, et pour les catholiques parce que se développe dans les quartiers populaires une influence socialiste déchristianisante. Cette double aversion pour la ville conduit à une exaltation de la campagne comme le lieu pur où l'homme peut se ressourcer.

Toutefois, d'un côté comme de l'autre, l'extension de la pratique du tourisme aux catégories les plus pauvres ne procède pas encore d'un élargissement de l'empreinte territoriale. Dans les deux cas également, le bâti relève d'une requalification d'espaces et de bâtiments autorisant l'activité touristique : ancien château, demeures bourgeoises, équipements institutionnels (écoles, ...), largement situés dans les noyaux villageois.

Après la Deuxième Guerre mondiale, alors que le tourisme devient progressivement un phénomène de masse, l'offre en hébergements se révèle largement insuffisante pour accueillir les vacanciers, chaque année, de plus en plus nombreux. Pour répondre à cette demande, les anciens acteurs responsables du tourisme social, ceux qui s'étaient investis dès avant la guerre et qui sont encore présents⁷, reçoivent le soutien de l'administration publique pour étendre la formule des homes et des maisons de vacances aux familles. Avec leur arrivée, le tourisme social voit son statut affecté et se transforme progressivement en un objet de consommation. La tendance n'est plus de recevoir les plus pauvres, mais d'attirer le plus grand nombre de vacanciers possible – pas juste des ouvriers, mais beaucoup de salariés accompagnés de leur famille – et de mettre à leur disposition un lieu où ils pourront s'isoler pour jouir des plaisirs de la vie.

Cette préférence aux vacances familiales entraîne une modification complète des anciens centres (agrandissement de la capacité notamment), mais surtout l'édification de nouveaux complexes beaucoup plus vastes et mieux adaptés aux caractéristiques de la nouvelle demande. Les constructions qui apparaissent à cette époque, pouvant accueillir plusieurs centaines de personnes, constituent la première génération d'établissements dits de masse.

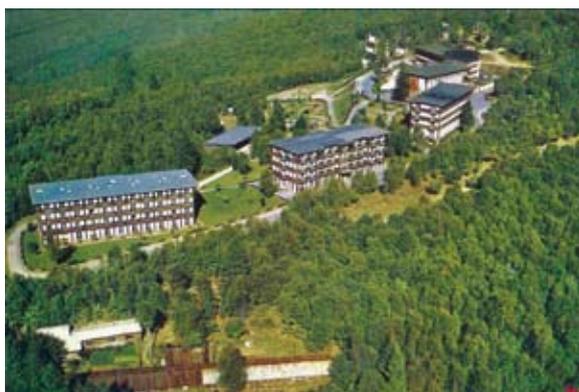
⁷ Les associations reconnues par le C.G.T. sont : « Loisirs et vacances », « Vacances et santé », « Les Amis de la nature », « Y.M.C.A. » et « La Besace ».

La géographie de ces premiers hébergements de masse diffère de celle des formes pionnières de tourisme social : elle souligne cette fois nettement la proximité des stations touristiques reconnues des vallées ardennaises, et révèle une empreinte territoriale forte en dehors des centres d'habitat permanent. La situation idéale pour ce type de concept est celle qui offre un certain degré d'isolement où chaque ensemble peut avoir un terrain suffisant pour s'équiper d'un espace de récréation et de services.

Dans une idéologie de croissance de type fordiste, la conception même du bâti est dirigée par une tendance moderniste. Dans la majorité des cas, ces établissements profitant des potentialités d'un nouveau matériau, le béton, prennent la forme d'un bâtiment unique

de très grande taille, composé de grands dortoirs et de pièces collectives telles que le restaurant. Ils sont en quelque sorte, conçus comme un produit industrialisé comme n'importe quelle automobile dans le but d'offrir un lieu de séjour communautaire idéal.

Fonctionnant comme une institution hermétique où toute la gamme des services et des attractions existants se trouve dans un même lieu, ils sont les premiers-nés du concept de vacances à forfait à la semaine. Ils représentent en quelque sorte les ancêtres du « *all inclusive* » (*All IN*). Ce nouveau modèle d'hébergement porte également un nouveau nom : désormais, on ne parle plus de « homes » ou de « maisons » de vacances, mais de « centres » ou de « domaines » de vacances.



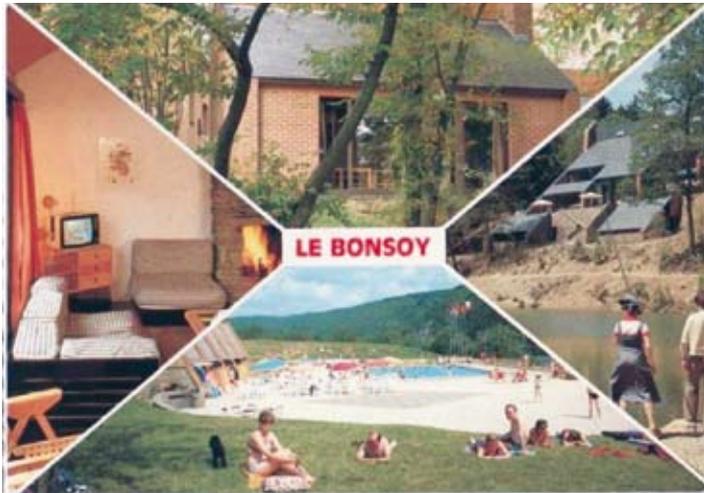
Dans les campagnes, les équipements touristiques, dont la capacité s'accroît, s'éloignent des villages vers les versants boisés. Ci-dessous, le centre de vacances Les Dolimarts à Bohan qui comptait dans les années 1960 plus de 1 000 lits. Il proposait également aux touristes : magasins, restaurant self-service, pâtisserie, bar, salle de spectacle, mini-golf, plaine de jeux pour enfants... (collection S. Crabeck)

Le village de vacances : une forme commerciale individualisée

A partir du début des années 1970 et jusque 1976⁸, les formes d'hébergement changent à nouveau de morphologie. Les premiers centres du tourisme de masse nés de la pénurie et de l'urgence des années 1950 et 1960, composés de grands ensembles collectifs, font place à une deuxième génération d'infrastructures de masse : « les villages de vacances ».

Le terme village de vacances suggère l'idée d'une nouvelle extension ou plutôt d'une récréation. Il s'agit de reconstituer un nouveau lieu qui aurait les caractéristiques morphologiques d'un village, mais essentiellement dédié au loisir. En Wallonie, les villages de vacances sont des villages satellites développés ex nihilo par un promoteur unique en périphérie des centres existants, dans des espaces restés jusque-là vides de toutes infrastructures. Les villages de vacances se caractérisent par ailleurs par une grande capacité – parfois plus de

⁸ Au moment de l'arrivée de l'Arrêté Royal imposant la mesure de concertation et de publicité.



A l'intérieur des villages de vacances, l'utilisation spécifique des espaces semble être une adaptation touristique du modèle fonctionnaliste urbain où chaque zone correspondrait à l'une des quatre grandes fonctions de l'activité de villégiature : dormir, manger, se divertir, faire du sport. Carte postale du village de vacances Le Bonsoy à Hastière (collection S. Crabeck)

1 000 vacanciers – et une forte densité d'occupation par rapport aux villages environnants. Grosso modo, ils sont constitués de nombreuses unités de logement unifamilial : maisonnettes, bungalows, chalets ; d'un bâtiment central qui assure une fonction de cœur du village et qui rassemble les pratiques à vocation collective : restaurant, salle d'animation, commerce ; et d'espaces ouverts dédiés aux activités sportives : mini-golf, piscine, terrain de tennis, etc.

L'importante transformation morphologique que vit le bâti touristique (passant d'un bâtiment unique au lotissement pavillonnaire) et l'élargissement de l'empreinte territoriale qui en résulte marquent une nouvelle rupture dans l'histoire de la pratique touristique : le passage

Tableau 2 : Nature des promoteurs de des villages de vacances (années 1970)

	Nombre de cas	%
Promoteur privé	33	70
Intercommunale	8	17
Province	3	6
Organisation sociale	3	6
Total	47	100

D'après Vanlaer J., 1979 : 16

d'un tourisme de masse collectif à un tourisme de masse individualisé.

Par rapport aux formes antérieures, il y a dans cette forme pavillonnaire le désir de décollectiviser aussi bien la fonction de l'hébergement que celle de l'animation et de créer des espaces propices aux sociabilités et aux activités familiales.

Les villages de vacances plus récents (1980), comme les Center parcs et les Sunparks poussent encore le modèle plus loin. Ceux-ci répondent pleinement à ce que les Anglo-Saxons appellent un *total resort*, c'est-à-dire un établissement qui compresse en son sein toutes les fonctions d'une destination touristique : hébergement, restauration, divertissements, jeux, sports... Dans ce modèle, la région dans laquelle est implanté l'équipement n'a finalement plus vraiment d'intérêt, ce qui compte c'est le séjour dans un établissement choisi pour ses aménagements. Les

Center parcs et Sunparks ont par ailleurs la particularité de reproduire le *tropical resort*. Construits autour d'une piscine à vagues sous un dôme de verre, ils simulent les villages de vacances implantés dans les pays tropicaux (Thaïlande, République Dominicaine...).

En Wallonie, l'avènement des villages de vacances est directement lié à l'investissement privé (70% des cas). Dans leur très grande majorité, ces promoteurs sont étrangers à la Belgique (Pays-Bas en l'occurrence). En commercialisant le produit touristique via les agences de voyages de leur propre pays, ils ont induit une fréquentation à très forte dominante néerlandaise qui a donné naissance au sentiment d'un « envahissement » néerlandophone du milieu rural wallon.

Tableau 3 : Provenance géographique promoteurs privés (années 1970)

	Nombre de cas	%
Pays-Bas	15	45
Région flamande	9	27
Région wallonne	3	9
Bruxelles	1	3
Autres	5	15
Total	33	100

Adapté à partir de Vanlaer J., 1979 : 161

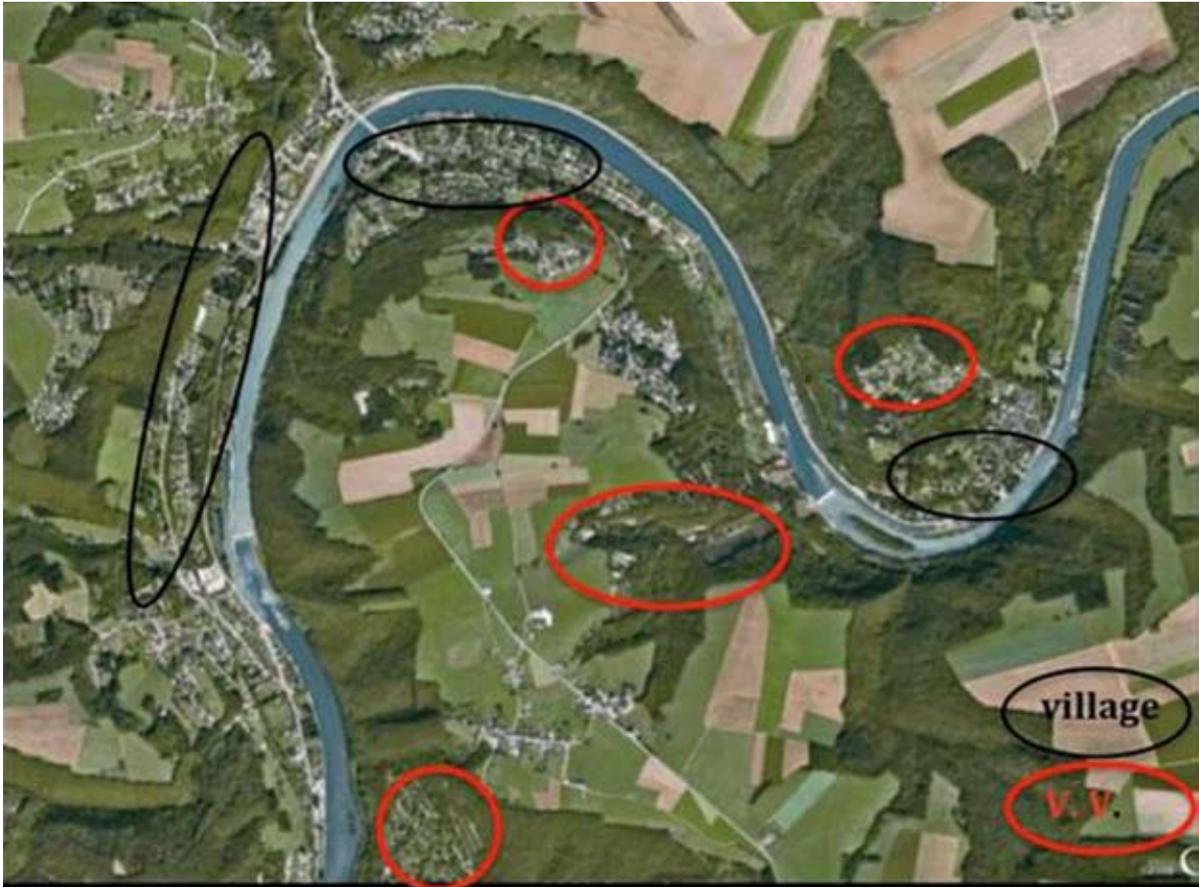
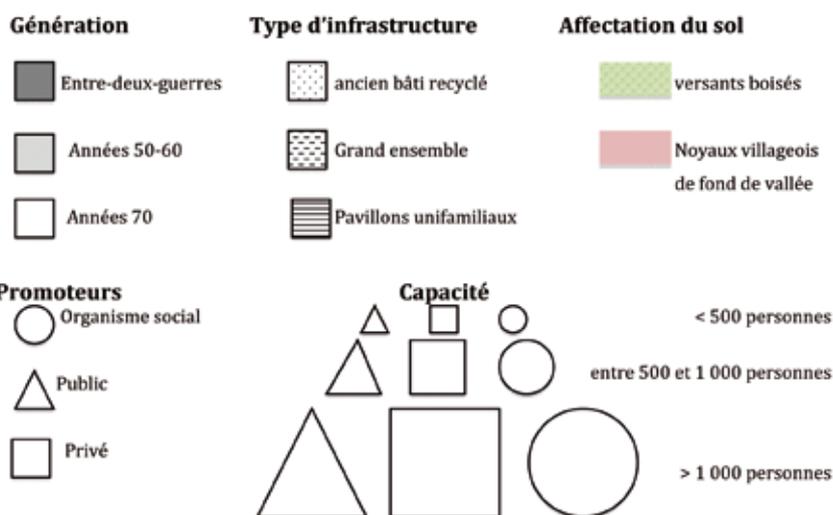
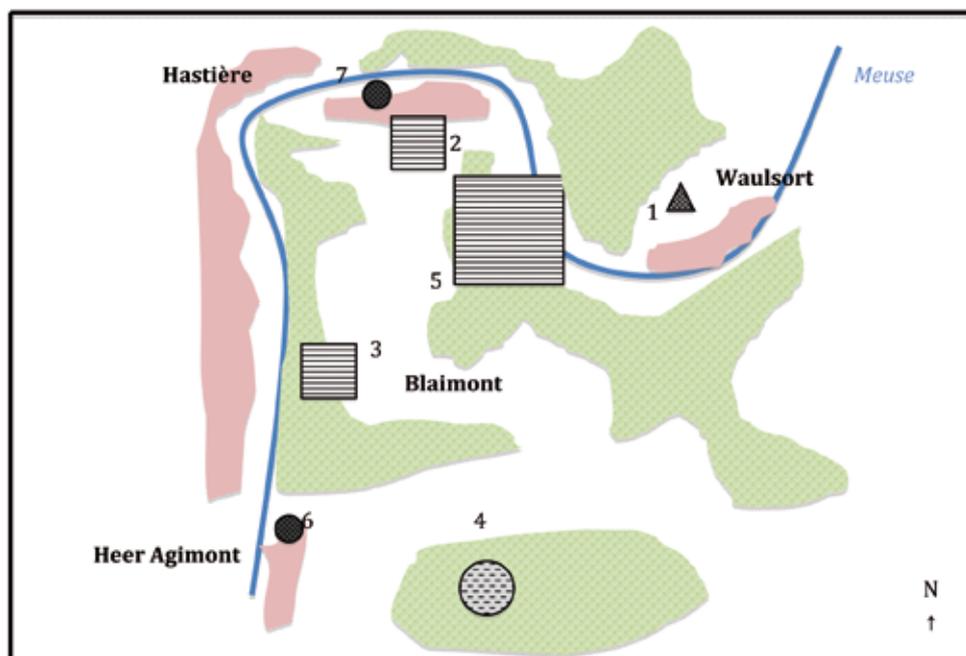


Figure 3 : Vue aérienne d'Hastière

La commune fusionnée d'Hastière⁹ qui comptait sur son territoire, à la fin des années 1970 lors de la pointe du 21 juillet 20 000 touristes contre 4 000 habitants permanents (Vanlaer, 1979), est un exemple exceptionnel pour comprendre les mutations spatiales issues du processus de massification du tourisme.

Au cours des Trente Glorieuses, il s'est opéré à Hastière une véritable mue paysagère, dont la multiplication des grands ensembles touristiques et des villages de vacances ont été à la fois les symptômes et les instruments. Jusqu'à la fin des années 1960, les quelques établissements de tourisme social construits essentiellement sous initiative publique et associative, n'accueillent pas plus d'une centaine de personnes. Ces infrastructures de taille relativement modeste se situent dans ou à proximité des noyaux d'habitat permanent. A partir des années 1960 et surtout au début des années 1970, la mise en place d'une politique touristique volontariste et fordiste signe la sortie progressive des établissements des centres villageois vers la périphérie (entre deux et cinq kilomètres). Les grands et très grands complexes qui apparaissent à cette époque se situent, comme on peut le voir sur la photo aérienne, sur les versants et les plateaux boisés.

⁹ La commune fusionnée d'Hastière regroupe les anciennes communes d'Hastière-Lavaux, Hastière-par-delà, Blaimont, Hermeton-sur-Meuse, Heer, Agimont et Waulsort,



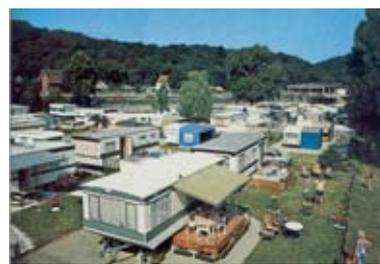
- 1. Village Vacances de Waulsort**
1971, 240 pers., Province de Namur
- 2. Village Vacances Les Gaux**
1977, 580 pers., Cambel General
- 3. Village Vacances Les Etoiles**
1975, 904 pers., Sopad
- 4. Domaine de Massembre**
1951, 800 pers., Mutualités chrétiennes

- 5. Domaine du Bonsoy**
1976, 1 300 pers., Coopimo
- 6. Les Sorbiers**
?, ?, Femmes prévoyantes socialistes
- 7. Chez Nous**
années 1940, ?, Loisirs et vacances (catholique)

Le camping et le parc résidentiel : des formes privées individualisées

Le camping existe depuis le début du XXe siècle. La pratique s'apparente à cette époque aux gentlemen britanniques qui découvrent les plaisirs de la randonnée et de l'abri sous tente (Perroy F., 1996 : 5). Durant l'Entre-deux-guerres, il amorce une première phase de « massification » grâce au scoutisme et Touring Club qui contribuent à transformer cette pratique d'initiés en un mouvement associatif puissant et organisé. Les premiers terrains aménagés spécialement à cet effet font alors leur apparition.

A partir des années 1950 et surtout 1960, le camping cesse d'être une pratique réservée aux excentriques et devient réellement un phénomène de masse. Sous l'impulsion des congés payés, de la généralisation de l'automobile et de l'amélioration du matériel, le camping devient la formule de vacances idéale pour les familles qui n'ont pas les moyens financiers de se rendre dans les hôtels. En Belgique, le nombre officiel de nuitées dans les terrains de camping passe entre 1956 et 1966 de 700 000 à 3 400 000.



L'évolution du matériel de camping induit un processus d'urbanisation croissante. Différentes cartes postales, vallées de la Lesse et de la Semois (collection S. Crabeck)



Les bords de l'eau constituent des lieux agréables recherchés pour les pratiques de loisir de plein air. Sur les bords de la Semois, de l'Ourthe et de l'Ambève, le développement de villages « de toiles » et plus tard de caravanes a gagné certains espaces présentant un intérêt paysager patrimonial. Frahan sur Semois avant et après 1960. Cartes postales, Ed. Iris (collection S. Crabeck)



Photographie de la vallée de l'Ourthe (collection camping Lohan)

Toutefois, c'est surtout durant les années 1970 que le camping prolifère le plus et montre une tendance progressive, mais lourde à l'urbanisation par la sédentarisation et la « cabanisation » des infrastructures. Le phénomène est d'autant plus fort en Wallonie que la caravane mobile est rapidement remplacée par la caravane résidentielle, conçue dès le départ pour être installée à demeure.

Un nouveau paysage « bâti » émerge de ce mouvement. C'est notamment le cas lorsque les terrains accueillent plusieurs centaines de « boîtes » alignées au cordeau formant, par la force du nombre, une véritable ville résidentielle (Billen C., 1984, Poulain F., 2005).

A partir de ce moment, deux types de lieux vont se spécialiser dans l'accueil des caravanes, des chalets et autres abris « légers »: les « terrains de camping » et les « parcs résidentiels ».

Parmi les terrains de camping, soulignons l'existence en Wallonie de deux grands types : les terrains de camping « commerciaux » et les campings « permanents ». Les premiers louent aux touristes un emplacement d'accueil à la caravane tractable ou une caravane résidentielle durant quelques jours. Les seconds correspondent à une utilisation permanente d'un emplacement par une caravane installée à demeure. Bien que cette situation soit illégale d'un point de vue juridique, ces lieux, qui n'ont

rien en commun avec les terrains de camping commerciaux, répondent en réalité à l'attente forte de tous ceux qui n'ont pas forcément les moyens financiers de disposer d'une résidence secondaire « en dur ». Cette difficulté initiale conduit alors les résidents à sédentariser progressivement leur habitat de plein air et à y demeurer en dehors de la période officielle d'ouverture. En Wallonie, ce phénomène est particulièrement visible sur les bords de rivière.

Les « parcs résidentiels » résultent de la mise en valeur de terrains privés. Visuellement, la distinction entre le terrain de camping permanent et le parc résidentiel est difficile. Dans la réalité, ils diffèrent l'un de l'autre par leur organisation, leur fonction et leur occupation. Les propriétaires fonciers souhaitant une meilleure rente de leur terre ont loti leur terrain et ensuite vendu les parcelles. L'ensemble des parcelles forme le « parc résidentiel » qui est communément appelé par les résidents et les autorités communales « domaine ». Dans les parcs résidentiels, le résident n'est plus locataire, mais bien propriétaire : il peut y construire, après obtention d'un permis de bâtir, un abri en dur fixe : chalet, bungalow, maisonnette, pavillon, ou y implanter un équipement mobile : caravane, remorque d'habitation. Les lotissements résidentiels sont ouverts toute l'année ; chacun des résidents pouvant jouir de son bien quand il le souhaite.



A gauche: les caravanes tractables des campings commerciaux. Photos S. Crabeck (2008) ■

A droite: les antennes satellites, la dalle de béton, les clôtures laissent penser qu'il s'agit d'un camping permanent de seconde ou de première résidence. Photos S. Crabeck (2008) ■

Recompositions contemporaines : élitisation versus précarisation

A partir des années 1980, la phase de massification du tourisme laisse place à celle de la diversification du tourisme. Outre l'apparition d'une offre plus diversifiée, la période se caractérise par une fragmentation de la demande et un retour en force de la distinction sociale. Au cours des années 1990, beaucoup d'infrastructures d'hébergement de grande capacité se transforment ou perdent leur vocation touristique. Globalement, le processus induit un double mouvement : soit une « élitisation », soit une « précarisation » du lieu.

Elitisation

L'élitisation s'opère quand un hébergement de masse ou populaire est réinvesti par le secteur hôtelier. En Wallonie, de nombreux équipements collectifs sont ainsi transformés en hôtels de luxe destinés au tourisme de passage et/ou au tourisme d'affaires. Les formules gastronomiques, de soins esthétiques ou événementielles s'y multiplient.

Dans d'autres cas, c'est la sortie du tourisme et le passage à l'habitat permanent qui confirme l'élitisation du lieu. Les hébergements de type collectif se prêtent en effet relativement facilement à une reconversion en appartements de standing.

La Villa Les Sorbiers, ancienne seconde résidence de la famille Boël, est rachetée dans les années 1940-1950 par les mutualités socialistes pour y organiser des colonies de vacances. La demeure est ensuite rénovée et transformée dans les années 1990 en hôtel de charme gastronomique.



La Villa les Sorbiers avant son rachat par les mutualités socialistes (collection S. Crabeck)



Les Sorbiers en mars 2009 (Photo S. Crabeck)

Précarisation

Au cours des années 1990, les campings et parcs résidentiels subissent également une sortie du tourisme, soit parce que les parcelles et les abris sont abandonnés, soit parce qu'ils sont transformés en résidence principale. En Région wallonne, on peut estimer à plus de 10 000 personnes le nombre de personnes domiciliées dans les parcs résidentiels touristiques, de loisirs ou assimilés (Ministère de la Région wallonne et Fondation Roi Baudouin, 1999).

Globalement, trois types de résidents permanents ont été identifiés dans les équipements touristiques. « Tout d'abord, les individus qui optent délibérément pour ce mode de vie, qu'ils assument entièrement. Cette catégorie regroupe à la fois les amoureux de la nature et des pensionnés qui désirent couler leurs vieux jours dans un lieu qui leur rappelle leurs vacances du temps jadis. Ensuite, les ménages de transit, qui connaissent des difficultés transitoires et qui se replient, un temps, vers le camping pour se refaire une santé financière, avant d'en repartir. Enfin, les naufragés sociaux, échoués durablement en marge de la société. Pour cette dernière catégorie, majoritaire, c'est l'impossibilité de trouver un logement bon marché dans le secteur classique de l'habitat qui les a conduits à se rabattre, faute de mieux, sur les équipements de loisir » (Bernard N., 2009 :348).

Cette situation fait aujourd'hui l'objet d'une importante polémique. En résumé, ces lieux cumulent, du point de vue du lobby protectionniste, plusieurs tares. Tout d'abord des défauts pratiques et techniques. Ces lieux qui n'ont pas été construits pour que des individus y habitent de manière permanente, posent aujourd'hui de gros problèmes d'infrastructure et d'accessibilité aux services. Les installations pour amener l'eau et l'électricité, les égouttages, les routes ne sont pas pris en charge par les pouvoirs publics, parce que les habitants sont situés sur un domaine privé. Ensuite, des défauts d'ordre esthétique. Du fait, de l'absence quasi généralisée de permis d'urbanisme et en présence d'une diversité architecturale, des matériaux et des implantations, les abris ne respectent pas les règles urbanistiques d'application. L'aspect désordonné et disharmonieux du panorama qu'ils offrent devient pour certains un horrible cauchemar, une « quasi bidonvillisation » des bords de rivières (Billen et al, 1984). Pour eux, il y a urgence, il faut réglementer et mettre un terme à ce désordre rural.

En Wallonie, pareille situation est encore plus difficilement acceptée que les équipements sont pour la plupart du temps situés dans espaces à vocation touristique, c'est-à-dire crédités d'une haute valeur esthétique (Bernard N., 2009 :348). Enfin, les campings sont aussi représentatifs d'un phénomène tout à fait nouveau : pour la première fois dans l'histoire du tourisme se produit

une forme de privatisation des espaces les plus beaux par les classes sociales inférieures, allant parfois jusqu'à rendre impossible leur accessibilité physique pour les autres catégories de touristes ou de visiteurs.

En 2002, le Gouvernement de la Région wallonne a adopté le « Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques », dit Plan «HP». Par ce plan de requalification territoriale, le Gouvernement tente de réconcilier plusieurs objectifs, vraisemblablement contradictoires : la validation de l'habitat alternatif et le rétablissement de la situation légale mais aussi la maîtrise de l'évolution des zones de loisirs de façon à ce qu'à terme, l'habitat permanent

dans ces zones disparaisse (Bernard N., 2009 : 348). Sa mise en œuvre est d'autant plus difficile que cette « solution d'intérêt commun », arrivée d'en haut, est loin de faire l'unanimité parmi les résidents.

En effet, pour les campeurs eux-mêmes, le camping ou le domaine est une sorte d'Arcadie (Hardy, D., Ward H., 2004). Dans une caravane convertie, par quelques aménagements, en « chalet » ou en « pavillon rustique », des petites gens venus de la ville découvrent non seulement l'air pur de la campagne, mais aussi la tranquillité, le calme et le plus recherché de tout, une sensation de liberté et le bonheur de posséder sa propre résidence, aussi simple soit-elle (Poulain F., 2005).



L'habitat permanent dans les lieux de tourisme a été considéré comme un problème. Il confronte les différentes représentations d'un logement décent ou encore d'un beau village ou d'un paysage rural, de plus en plus souvent patrimonialisé. Il révèle des différences de valeurs et de priorités entre classes sociales. Photos S. Crabeck, 2009

Conclusion

A l'échelle internationale, nationale, voire même régionale, la Wallonie ne constitue pas un bassin touristique de masse. Avec à peine 0,13 % de l'espace régional occupé par des équipements d'hébergement, l'empreinte du tourisme est un phénomène marginal en Wallonie. Pourtant, on aurait tort de conclure qu'en Wallonie, la massification du tourisme a été un processus anodin, voire inexistant. Malgré ses 14 800 km² d'espace non bâtis, soit 88% de la superficie totale de la région, la Wallonie a du faire face à partir des années 1970 à un discours, des craintes et de revendications à propos du développement des infrastructures du tourisme de masse aussi intenses que dans les régions à forte concentration touristique (bassin méditerranéen...). Pourquoi ?

Tout d'abord, parce que comme nous l'avons vu, le tourisme urbanise les espaces naturels. L'explosion démographique touristique, l'essor de l'automobile et l'extension continue du réseau routier représentent une combinaison qui a permis aux promoteurs de multiplier les offres d'hébergement bon marché, dans des localisations moins prestigieuses que les centres urbains, dans des espaces plus reculés non urbanisés et souvent délaissés par les autres secteurs économiques.

Ensuite, parce que le tourisme de masse en Wallonie est une curieuse réalité territoriale qui utilise soit les formes typiques des grandes zones d'accumulation touristique, soit du milieu périurbain et les disperse dans le paysage. Les premières sont marquées au fil du temps par des processus de décollectivisation, désaisonnalisation et de déterritorialisation. Cette situation engendre dans les espaces libres de toute occupation humaine la création d'espaces-vacances très spécialisés et artificialisés. Parmi les deuxièmes, certains hébergements se caractérisent durant la même période par des processus de sédentarisation, « cabinisation » voire de ghettoisation.

Au final, ces constatations invitent à réfléchir sur ce qui relie les hébergements du tourisme de masse à ses espaces d'implantation et à ses acteurs.

- Les promoteurs qui voient dans l'augmentation de la demande touristique et les nouvelles politiques publiques territoriales, urbanistiques et financières marquées d'une empreinte keynésienne et fordiste une affaire à saisir.

- Les administrateurs du secteur public. Au cours des Trente glorieuses, les autorités communales sont en quelque sorte les antennes redistributrices de l'Etat-Providance centralisé. Fournissant des biens de consommation collective (infrastructures de transport,...), elles contribuent à soutenir l'urbanisation.
- Les populations locales, souvent en situation de crise agricole, qui espèrent bénéficier d'une nouvelle possibilité de développement que l'on croit très rémunérateur, créateur d'emplois et riche en retombées économiques (Merlin P., 2002: 278).
- Enfin, les touristes souvent oubliés dans les études qui cherchent un lieu où ils peuvent revenir d'année en année, retrouver des amis, des habitudes, des sociabilités familiales dans un cadre naturel privilégié. Mais, ces touristes sont aussi empreints du désir de propriété et dans de nombreux cas, ce désir de résidence secondaire est si fort qu'il fait oublier le cadre légal.

Après plusieurs décennies de « laisser-faire », les conséquences en termes de pollution, de modifications des paysages ou bien encore de privatisation des espaces naturels protégés sont devenues si importantes que les pouvoirs publics n'ont pas pu les ignorer (Poulain F., 2005 : 14).

Toutefois, on peut légitimement se demander si les politiques de résorption et de « nettoyage » légitimées par des arguments d'ordre écologique, urbanistique et sanitaire ne risquent pas d'exclure du tourisme les classes les plus faibles. Les stratégies publiques de requalification invitent en effet à la prudence. Effet de masse ou effet de classe, la question a le mérite d'être posée. On remarque que les pratiques jugées non conformes ne sont pas désignées en termes uniquement sanitaires et réglementaires, mais aussi sur le mode esthétique, voire même sur le mode d'une l'incompétence, d'un mauvais goût, d'une certaine turbulence qui seraient propre aux classes populaires. De fait, bien que l'intrusion du bâti touristique dans le paysage rural soit un phénomène ancien (villas et hôtels), il semble que seules formes d'hébergement populaire soient considérées comme une intrusion paysagère. Relevons, avec Marc Mormont (1977), que l'intérêt pour le paysage est lié à un type déterminé de vacances et qu'il est présent surtout chez les membres des classes supérieures pour lesquels la

contemplation esthétique d'un « beau paysage » suppose l'isolement, l'absence d'autrui. Erigeant l'ensemble de l'espace rural en paysage, lui appliquant une lecture tantôt esthétique et tantôt historique, les classes supérieures sont portées à une attitude de préservation du paysage, et à une perception de l'attitude des classes populaires qui l'occupent en foule et en bruit en termes de dégradation. Nous pouvons aussi nous rappeler l'instrumentalisation quasi systématique et uniforme de l'argumentaire environnemental à l'encontre des projets de construction, et ce, quel que soit le degré de fragilité du site envisagé (Vanlaer J., 1979). La force du lobby protectionniste est telle qu'elle met en cause la capacité des divers groupes sociaux à élaborer des codes esthétiques et à imposer des « politiques de l'espace » conformes à leurs intérêts.

Cette situation très complexe révèle en définitive le manque notoire de connaissance des infrastructures construites au cours de la période de l'après seconde guerre mondiale. L'absence de définitions et de descriptions détaillées tout comme l'absence d'une réelle planification touristique a engendré une législation beaucoup trop imprécise, difficilement applicable sur le terrain et qui s'est limitée à une attitude défensive et répressive.

Le phénomène de passage à l'habitat permanent précarisé qui caractérise l'évolution récente de la situation interpelle encore plus. Ainsi que l'indique Nicolas Bernard, « si elle n'est évidemment pas souhaitable, la situation du camping résidentiel est appelée à durer, voire à se reproduire. Autant alors faire preuve de réalisme et tâcher d'aménager cet habitat précaire, plutôt que de continuer à nier une réalité sociale incontestable et,

in fine, mépriser les graves difficultés de logement des personnes touchées par la crise actuelle de l'habitat » (2009 : 365).

Enfin, rappelons-nous que le phénomène est international (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne). Les études qui y ont été menées soulignent les résultats variables des opérations de résorption: en France, elles se soldent à 70% par des échecs par rapport aux objectifs énoncés que ce soit en terme de protection de l'environnement ou de résorption des installations dans l'illégalité (Poulain F., 2005 :120). Elles expliquent la diminution dans un nombre de régions croissant du nombre de caravanes résidentielles et autres abris analogues de seconde résidence par le simple déclin de la demande pour ce modèle touristique. Nous attirons toutefois l'attention sur le fait que dans cette situation, les risques paysagers et sociaux demeurent du fait de l'apparition de friches (caravanes abandonnées) et de la place que ces dernières laissent au processus de domiciliation. Enfin, il est particulièrement intéressant de voir que la Grande-Bretagne reconnaît de plus en plus le charme esthétique et sympathique de ces lieux. Aujourd'hui, le discours du « nettoyage » a été remplacé par celui de la conservation. Plusieurs parcs résidentiels font d'ailleurs aujourd'hui l'objet d'une protection patrimoniale.

La poursuite de ce travail conceptuel et typologique, dans le cadre plus large de la thèse doctorale, a pour objectif d'éclaircir la situation et de fournir une aide à la conception et à l'accompagnement de projets touristique de grande capacité et à leur adéquation avec les principes du développement durable et de l'équité sociale.

Bibliographie :

- ANTROP et al. (2006), *La Belgique en cartes. L'évolution du paysage à travers trois siècles de cartographie*, Lannoo.
- BERNARD N. (2009), *La problématique des campings permanents en Wallonie. Zones de non droit ou lieux d'expérimentation sociale ?*, in Maury Y., *Les coopératives des habitants. Méthodes pratiques et formes d'un autre habitat populaire*, Bruylant, pp. 345-365.
- BIDOU-ZACHARIASEN C. (2006), *Modèle postfordiste et urbanisation*, in Berque et. al, *La ville insoutenable*, Belin.
- BILLEN C., GRIMMEAU J.-P., PILLEN P. (1984), *Des caravanes dans le paysage ! Etude de l'impact esthétique de différentes formes de seconde résidence sur le paysage. Le cas de Viroinval et Doische (Entre-Sambre-et-Meuse)*, Ministère de la Communauté Française.
- COPPENS M. ET PEETERS W. (1984), *Equipements touristiques d'hébergement*, Ministère de la Région wallonne.
- CORBIN A. (1995), *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Flammarion.
- SPW-DGARNE-DEMNA-DEE (2008), *Tableau de bord de l'environnement wallon*.
- MAO P. (2007), *La ressource territoriale d'un haut-lieu touristique*, in GUMUCHIAN H., PECQUEUR B., *La ressource territoriale*, Economica.
- MORMONT M. (1977), *L'espace rural comme enjeu social, tome 2 : Tourisme et appropriations de l'espace*, Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences de l'environnement, Fondation universitaire luxembourgeoise.
- GODART M.-F., DECONINCK M. (2002), *L'aménagement du territoire et les impacts environnementaux du développement*, in VANDERMOTTEN C. (dir.), *Le développement durable des territoires*, Ed. de l'Université de Bruxelles.
- MARCHETTI N. (2005), *Les conflits de localisation : le syndrome NIMBY*, Cirano.
- Ministère de la Région wallonne et Fondation Roi Baudouin, *Inventaire descriptif – synthèse. L'habitat prolongé en campings et parcs résidentiels en Région wallonne*, juin 1999.
- MERLIN P. (2002), *L'aménagement du territoire*, PUF.
- PERROY F. (1996), *Le camping*, PUF.
- POULAIN F. (2005), *Le guide du camping-caravaning sur parcelles privées*, Cheminements.
- VANLAER J. (1979), *Les villages de vacances dans la région wallonne*, *Revue Belge de Géographie* n°103, fascicule 5.